



Revenus des familles/Chiffres CAF 2014

- 41,5 % des familles allocataires CAF ont un quotient familial compris entre 0 et 677 €
- 38.9 % pour la Drôme. (677 € est la limite supérieure pour bénéficier des aides individuelles d'actions sociales de la CAF de la Drôme).
- Les quotients supérieurs à 1000 € représentent 29.8 % contre 37% pour le département.

Indicateur de précarité :

- 21.6 % des familles sont allocataires du RSA. 43.2 % des ménages allocataires ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté. Pour 23 % des ménages allocataires les prestations CAF représentent 50% des ressources.

Conclusion :

- les tranches de coefficient les plus basses sont fortement surreprésentées tandis que les tranches les plus élevées sont nettement sous- représentées.
- **Les indicateurs de précarité sont inquiétants.**

Description de l'habitat

- Deux types d'habitat coexistent. Une partie majoritaire de la population se regroupe autour de Bourdeaux qui centralise la majorité des services. Les autres communes disposent d'un habitat très largement dispersé.
- De manière globale les activités sociales sont articulées autour du village centre. Une partie importante de la population peut être confrontée à des problèmes d'isolement. Les temps de parcours et la nécessité d'avoir plusieurs véhicules impactent de manière importante l'économie des familles.

Les caractéristiques du parc de logement

- Le canton de Bourdeaux disposait en 2011 de 622 résidences principales soit 57,1% ; 372 résidences secondaires et 95 logements vacants. Il bénéficie d'une maison de retraite à gestion associative « L'Oustalet » avec 24 résidents (21 places permanentes et 3 occasionnelles) et d'une maison d'enfants à caractère social (Rayon de Soleil) de 24 places..

Les politiques locales en matière de logement

- Le développement d'une offre locative à loyer modéré a été mise en place ces 10 dernières années.

Etat des lieux de l'offre des services à l'enfant sur le territoire

- **Crèche multi-accueil Picoti-Picota** : 20 places
- En 2013 la CAF recensait, sur notre territoire, 9 assistantes maternelles agréées actives au moins un mois dans l'année ce qui représente une capacité théorique de 27 places.
(sources : AcoSS- Centre Pajemploi, IMAJE)
- **école maternelle et primaire** : L' école publique « Louis Faucon » scolarise 107 enfants en 2014-15. Ils sont accueillis à partir de 3 ans.
- **Accueil de loisirs sans hébergement** : 30 enfants âgés de 4 à 12 ans pendant les vacances scolaires.
- **Maison d'enfants à caractère social** : « le rayon de soleil » 24 enfants confiés par décision d'un juge au titre de la protection de l'enfance.

Equipements et habitudes de vie de la population

- **L'offre de services :**
- La commune de Bourdeaux est globalement bien équipée avec de nombreux commerces (épiceries, boulangeries, boucherie, bar-restaurants, salon de coiffure, quincaillerie/petit matériel, bazar, électroménager, menuiserie, garagiste, matériaux et outillage) et services (mairie, permanence assistante sociale, poste, banque, médecin, pharmacie, infirmière, kiné, caserne de pompiers, gendarmerie, pompes funèbres, office de tourisme, station-service, service Aide à Domicile en Milieu Rural, soins aux personnes âgées, permanence d'Eovi).
- Un marché hebdomadaire a lieu le jeudi au sein du village.
- Les commerces de proximités proposent un service apprécié par la population mais les familles privilégient pour les courses importantes les grandes surfaces à Crest et à Dieulefit.
- **L'offre culturelle et sportive sur le territoire**
- De nombreuses associations :
- sportives : rugby Dieulefit/Bourdeaux, club de foot, pétanque, sport mécanique, arts du cirque, club de randonnées, escalade, marche nordique, sport équestre, kung fu, tir à l'arc, tennis.
- activités corporelles : danse adultes et enfants, zumba, stretching, pilates, tai-chi, yoga .
- culturelles : médiathèque de niveau 1, école de musique, chorales enfants et adultes, théâtre enfants adultes, étude du patrimoine, ludothèque et lieu de partage, festival du conte.
- La commune de Bourdeaux dispose d'une salle intergénérationnelle pour spectacles et cinéma ainsi que divers équipements sportifs (terrain de foot, pétanque, tennis, terrain multisport, piscine...).



Conclusion

- Le faible volume de population dont une partie non négligeable, difficilement mesurable, n'est pas inscrite dans la durée sur le territoire, génère un biais statistique. Ces chiffres doivent donc être pris avec précaution, ils sont un élément de compréhension globale mais ne sauraient se substituer à l'analyse empirique portée par les acteurs de terrain.
- On peut néanmoins décrire la vallée du Haut Roubion comme un territoire de moyenne montagne, enclavé, à faible potentiel fiscal, avec une densité de population en légère mais constante augmentation. Cette évolution pourrait être limitée par des contraintes géographiques et réglementaires (limitation des parcelles constructibles, loi montagne).
- Par ailleurs ce bassin de vie, à forte identité, a répondu aux problématiques d'isolement, de besoins culturels et sportifs, d'animation locale, de garde d'enfants ... de manière collective en développant un tissu associatif dense. Il a su conserver des services de santé et de secours.
- L'école publique de Bourdeaux accueille plus de 10% d'enfant vivant hors contexte familial. Cette particularité, si elle est une richesse et un marqueur de mixité sociale, n'en est pas moins une difficulté supplémentaire qui, liée aux problèmes économiques rencontrés par une partie importante de la population, demande une réponse adaptée des pouvoirs publics.
- Si l'agriculture et l'artisanat restent les moteurs de l'économie locale, les services à la personne offrent un gisement d'emplois important. Le développement de la fibre optique en cours ouvrira également de nouvelles possibilités professionnelles .
- Malgré le contexte économique difficile, il semble que la vallée du Haut Roubion ait un potentiel de développement. Il paraît judicieux d'associer le monde associatif local aux politiques publiques afin que la population se saisisse des opportunités qui ne manqueront pas d'apparaître.



Les Temps d'accueil Péri-Educatif

L'école et les publics concernés

- Située au cœur du village de Bourdeaux l'école accueille une centaine d'enfants dans cinq classes. Pour des activités sportives ou artistiques elle bénéficie de la proximité immédiate de salles complémentaires dans l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, propriété du syndicat, et de plusieurs espaces mis à disposition par la municipalité de Bourdeaux. L'équipe se compose de cinq enseignants, d'une ATSEM, d'un agent d'animation faisant fonction d'ATSEM et d'une AVS.
- Le nombre total d'enfants pour l'année 2014-2015 est de **107** élèves, **41** ont entre 3 et 5 ans (répartis en 2 classes maternelles), **66** sont des primaires (répartis en trois classes élémentaires).

Horaires

- **Les horaires de classe et de périscolaire (Temps Accueil Péri-Educatifs) ont été définis début 2014 par la précédente mandature et validés par un courrier du DASEN du 06/02/2014.**
- **Horaires de classe :**
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis 8h45—12h et 13h30—15h30,
- les mercredis 8h45—11h45
- **Périscolaire gratuit** (TAPE) les lundis, mardis, jeudis de 15h30 à 16h30.
- **Périscolaire payant** tous les jours 7h45- 8h35,
- les lundis, mardis et jeudis 16h30 – 18h00,
- les vendredis de 15h30—18h00,
- les mercredis 11h45 – 12h30.
- **Périscolaire méridien** gratuit les lundis, mardis, jeudis et vendredis 12h00--13h20.

Transport scolaire :

- Le transport scolaire a été adapté à ces nouveaux horaires. Le Sivom du Pays de Bourdeaux est propriétaire de deux bus. Un de 9 places conduit avec un permis VL, le second de 22 places conduit avec un permis transport en commun. Les chauffeurs sont des employés du syndicat. Dans le grand bus un agent est présent. C'est une obligation pour le transport d'enfants de moins 6 ans.
- En cas d'indisponibilité un autre agent peut assurer le remplacement.
- le matin, arrivée à partir de 8h35 à l'école,
- le soir, les lundis, mardis, jeudis départ à 16h30,
- le mercredi départ à 11h45,
- le vendredi, à 15h30.
- Le transport scolaire est gratuit.

Un transporteur indépendant se charge des enfants de la commune de Truinas. Il a également adapté ses horaires.

Projet et objectifs éducatifs

Structure de pilotage et partenariats

- Un comité de pilotage a été constitué. Il est composé des membres de la commission TAPE du conseil municipal de Bourdeaux, de représentants du corps enseignant, de délégués de parents d'élèves et des maires ou de leurs représentants au conseil syndical. C'est sur la base de ce dispositif que le comité de pilotage a pu développer ce projet. Il s'est réuni régulièrement et continuera de le faire tout au long de l'année afin de faire le point et d'accompagner les éventuelles évolutions.
- Le comité de pilotage a pris en compte une enquête effectuée auprès des parents pour proposer une grille d'activités.
- La collaboration avec les enseignants est de bonne qualité ; elle favorise la fluidité entre les temps scolaires et les TAPE. Le Président du Sivom et la coordinatrice participent à chaque conseil d'école.
- La Médiathèque est un partenaire privilégié car elle développe des actions en direction des enfants dans le cadre scolaire et dans plusieurs associations.
- Le Caem, école de musique de Dieulefit, propose une antenne sur Bourdeaux.

Le Projet

- Le décret a l'ambition de réduire le temps de présence quotidien des élève en classe. Les TAPE visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.
- **C'est dans cet esprit que le comité de pilotage propose une approche ludique dans des groupes réduits. En parallèle à l'apprentissage scolaire, les TAPE doivent permettre la découverte de pratiques sportives et culturelles. Les activités proposées répondent à un besoin d'éducation récréative et d'éveil. Elles sont un lieu, un espace, un temps où l'on grandit en découvrant.**
- Les temps d'activité se situent en fin de journée d'apprentissage scolaire; il est demandé aux intervenants de ne pas saturer l'enfant d'informations ou d'être trop directif dans la démarche; ces temps doivent se dérouler dans la plus grande convivialité possible et **ne pas se transformer en temps d'apprentissage pur.**
- Le principal objectif du Projet Educatif Territorial est **le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.** Ce projet éducatif sera le fil conducteur commun à tous les intervenants. Il ne doit pas rester figé afin de s'adapter à l'évolution des besoins exprimés par les enfants et leurs familles, mais il n'en demeure pas moins le document référentiel qui traduit les valeurs éducatives à promouvoir à travers toutes les activités proposées.
- **Les TAPE sont gratuits dans le souci d'intégrer l'ensemble des enfants.**

Organisation des activités :

- **Le fonctionnement**
- Les activités sont découpées en 5 périodes selon le calendrier scolaire. Les enfants changent de groupe d'activité après chaque vacances. Pour des raisons d'organisation et de sens, nous ne pouvons donner la possibilité aux enfants de choisir leurs activités :
- d'organisation : nous risquons d'avoir de très forte demande pour certaines activités. Nous devrions donc faire des choix entre les enfants selon des critères difficiles à définir ce qui génèrera forcément des frustrations et des incompréhensions.
- de sens : les enfants ayant déjà un bon accès à la culture ou aux pratiques artistiques auront tendance à demander ce type d'activité; par ailleurs nous voulons favoriser la mixité des groupes.
- Les groupes sont établis par la coordinatrice. Elle prend en compte l'âge (maternelles ou primaires), les Activités Pédagogiques Complémentaires, la taille des groupes et les activités déjà suivies. L'organisation par période doit permettre aux enfants de participer à la plupart des activités proposées.
- Au demeurant il est possible qu'un groupe fasse plusieurs fois la même activité.
- Les niveaux scolaires sont pris en compte, les groupes sont constitués d'enfants de deux niveaux maximum (par exemple CP-CE1), sauf pour l'activité « jeux collectifs » qui permet une plus grande latitude. (voir en annexe un exemple d'organisation sur une période)
- Les maternelles de PS et MS bénéficient d'un aménagement respectant leur rythme : ils restent dans leur classe et sont pris en charge par deux animatrices qui leur proposent des activités adaptées. Ils se sentent ainsi plus sécurisés.
- Suite aux réunions de travail avec les intervenants, il a été décidé de ne plus mélanger les GS et les CP : en effet ce sont encore de petits enfants et ils doivent bénéficier d'aménagements spécifiques.
- Une charte de fonctionnement a été établie et distribuée à tous les encadrants (voir annexe).
- Un règlement intérieur à destination des enfants et de leurs parents a été établi (voir annexe).
- Les enfants inscrits pour les APC resteront avec leur enseignant.
- **La place des APC dans la réforme de l'organisation du temps scolaire**
- *Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires dans le premier degré, les APC font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles.*
- *Leur organisation prend en compte l'offre péri-éducative existante, le cas échéant dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT).*
- **Un large champ d'action pédagogique**
- *Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.*
- *Tous les élèves peuvent être concernés par les activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire.*
- Source : eduscol

Les moyens en personnels :

- Le personnel du Syndicat constitue le socle de l'équipe. Ces cinq agents formés, BAFA ou DUT, chargés de la coordination ou de l'animation interviennent à d'autres moments de la journée : périscolaire méridien et payant, cantine, médiathèque. Ils sont donc repérés, dans leur statut, par les enfants. Cela permet une continuité dans l'action pédagogique, sécurise les enfants, facilite l'application du projet éducatif. Deux d'entre eux interviennent en maternelle. C'est un liant fondamental. Des intervenants extérieurs, formés et compétents dans leur domaine d'activité, constituent le reste de l'équipe.
- Le poste de coordinatrice est indispensable. Son rôle consiste à mettre en œuvre l'organisation voulu par le comité de pilotage. Elle doit gérer le transfert de responsabilité entre l'école et le Syndicat (répartition des enfants dans les ateliers), fluidifier les rapports entre les différents acteurs, participer à l'aspect administratif en partenariat avec la secrétaire et être l'interlocuteur principal du Syndicat. Elle recueille des informations sur les éventuels problèmes rencontrés sur place.
- La coordinatrice est en poste dès 15h20. Chaque jour, elle vérifie les absences, les présences et répartit les enfants dans leurs groupes. Les enfants sont récupérés par les animateurs dans la cour, chaque intervenant prend en charge son groupe et part en activité pendant une heure. L'agent référent aide les groupes à traverser la route si nécessaire avant de rejoindre son activité. A la fin des temps périscolaires l'ensemble des élèves se retrouve dans la cour de l'école pour être conduit vers le périscolaire payant, les transports scolaires ou leurs parents. La coordinatrice est également présente lors de la sortie à 16h30.

Les modalités :

- **Information aux familles**
 - En début d'année un dossier d'inscription est remis aux parents. Il contient les explications concernant les nouvelles dispositions, le règlement intérieur et la fiche d'inscription. A chaque période un formulaire d'inscription simplifiée est distribué. Le cahier de liaison de l'école est un vecteur important de communication entre tous les partenaires.
 - Les parents peuvent inscrire leurs enfants sur une ou plusieurs journées dans la semaine mais ils s'engagent sur l'ensemble de la période.
 - Les enfants qui ne sont pas inscrits pour les TAPE ou l'APC peuvent rentrer chez eux.
 - Les informations et groupes d'activités sont affichées dans une vitrine à l'entrée de l'école.
- **Evaluation**
 - Le taux de présence est un premier indicateur quantitatif : pour la dernière période 2014-2015 **92 enfants sur 107** ont fréquenté les activités. Au vu des feuilles d'émargements il n'y a pas d'absentéisme en dehors des maladies ordinaires de la petite enfance.
 - La présence quotidienne de la coordinatrice. Permet de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif.
 - Des temps d'échange réguliers entre les intervenants, la coordinatrice et le Syndicat ont été mis en place, chaque trimestre. Ils ont permis de faire un premier bilan et d'adapter les objectifs aux activités.

Conclusion

La mise en place de ce projet a permis un rapprochement des différents acteurs de l'enfance, il a été le déclencheur d'une réflexion partagée. Ce dispositif a vocation à évoluer dans le temps. Nous devons affiner nos méthodes et nos outils d'évaluation dans l'objectif d'enrichir en permanence le service que nous rendons aux enfants du territoire. Cependant, la très bonne fréquentation de ces activités confirme les choix pédagogiques et organisationnels que nous avons faits. Le comité de pilotage, instance de création, devra évoluer en instance d'évaluation et de propositions.

Les élus du territoire en engageant des financements à la hauteur des enjeux montrent la priorité qu'ils donnent à la politique de l'enfance.

Par delà les difficultés de notre époque et celles spécifiques à notre territoire nous avons une ambition partagée par les citoyens et leurs élus : faire rimer ruralité avec modernité.

Vu par comité de pilotage le 21 / 05 / 2015

Approuvé par le comité syndical le 27 / 05 / 2015

